

Quelques données économiques de l'année 1850

Rares sont les rapports qui nous donnent des chiffres sur la situation de notre économie économique d'autrefois. Cela donne naturellement une valeur plus grandes à ce que l'on peut trouver en ce genre.

On connaît la Notice sur l'industrie agricole et manufacturière de la Vallée du Lac-de-Joux, de S. Berdez, de 1835. Elle est la première publication du genre. Une telle étude, relativement complète sur notre situation économique d'autrefois, ne fut suivie d'aucune du même genre. C'est pourquoi la réponse à un questionnaire rédigée sans doute par le secrétaire municipal de la commune du Chenit, est si précieuse. La voici :

Du 19^e février 1850, lettre à la Commission de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce – **réponse à un questionnaire « économique »** -

Nous avons l'honneur de répondre aux divers points qui font l'objet de votre circulaire du 4^e octobre 1849, et cela de la manière suivante :

- a) Deux enquêtes faites en 1847 et 1848 ont indiqué en produit de 13 000 quarterons d'orge et cette indication se révèle assez juste par les calculs suivants : sur 1330 poses de champs et raves cultivés, il y en a moins d'un quart en labourage ; néanmoins en admettant qu'il y en ait un quart, soit 332 poses, sur lesquelles il faut admettre une moitié d'avoine, nous avons en orge 332 demi poses qui, évaluées en moyenne à 40 quarterons, chiffre un peu élevé peut-être, nous donnent un produit de 13 280 quarterons qu'il est plus exact de réduire à 13 000 quarterons. En admettant 20 livres de pain par quarteron et en divisant le produit des livres de pain par 2800, chiffre auquel s'élève la population de cette commune, nous aurons à peine 93 livres de pain par personne, et en compte par personne une livre de pain par jour, nous trouvons que le sol fournit à ses habitants du pain pour trois mois sur douze ; de telle sorte que pour les neuf autres mois, la commune doit se pourvoir hors de chez elle de 766 500 livres de pain.
- b) L'agriculture est fort stationnaire.
- c) Le mouvement des marchés de bestiaux est à peu près le même chez nous depuis un certain nombre d'années. Il existe au Sentier une foire mai et une autre en octobre, qui sont peu importantes pour le bétail, parce que les époques en ont été mal choisies ; il faudrait les remplacer par des marchés aux bestiaux plus fréquentés et mieux placés.
- d) Nous devrions faire usage de charrues à icobier (écoiner), dégazonner et brûler dans les prés ; et comme le plus grand nombre de ces prés sont sujet au gel, nous pourrions les rendre plus productifs au double et au triple, sans risquer les ravager du gel en y semant de petites ... mélangées de grosse avoine pour fourrage seulement. C'est dans les prés qu'est descendue la terre d'alluvion qui est bien supérieure à la terre des champs.

- e) L'on fait emploi de tous les engrais que produit la contrée. Ces engrais sont bien utilisés et ils profitent particulièrement à notre sol. La quantité ne peut en être appréciée, parce qu'elle varie selon l'emploi fait de plus ou moins de paille. L'on pourrait améliorer et augmenter les engrais par l'emploi de branches de sapins, qui sont elles-mêmes un engrais très actif. Les ressources du pays sont, du reste, fort pauvres quant aux moyens à employer pour l'amélioration des engrais ; cependant l'on prétend que notre contrée possédant la pierre propre à la fabrication du gyps, c'est ce dont il faudrait s'assurer et faire essai s'il a lieu.
- f) Il s'est introduit une grande amélioration dans les moyens de labour. Le citoyen Jaques Lecoultre a donné à la contrée un système de charrue qui convient fort à son sol, et qui sera encore modifié, heureusement sans doute, par de nouveaux efforts que fait dans ce but cet honorable citoyen.
- g) Le système de culture qui est en usage dans la contrée est celui-ci : un quart environ des terrains réputés champs est ouvert par le laboure ; la première année l'on y sème de l'avoine et une seconde ou troisième année de l'orge ; puis ces terrains laissés le plus généralement en repos, produisent un foin naturel ; rarement et cependant quelques fois, l'on y sème de l'esparcette, graine coûteuse qu'il faudrait pouvoir remplacer par de bonnes graines de foin d'un prix moins élevé.
- h) Il existe dans la commune une quantité de tourbière qui sont, en quelque partie, mises en exploitation et qui produisent un excellent chauffage, supérieur au bois pour l'économie. Matériaux de construction et pierre à chaux existent en suffisance pour les besoins de la contrée. Toutes les roches sont calcaires. La marne que recèlent les sols n'est pas propre à l'engrais. L'on trouverait en abondance de la bonne terre pour la fabrication des briques.
- i) Nous ne pouvons répondre ici parce que la commune n'a pas de sol propre à la vigne.
- j) Nous ne pouvons répondre ici parce que la commune n'a pas un sol propre à la vigne.
- k) Idem
- l) Il se consomme dans la commune approximativement deux cents chars de vin, dont un quinzième de vin étranger.
- m) Les principales industries qui existent dans la contrée sont : 1o l'horlogerie qui occupe le plus d'intelligences et de bras. 2o La lapidairerie. 3o La fabrication des bois rendus sciés en planches, feuilles, bauderoux (bauderons ou boudrons ?), liteaux, etc... 4o la fabrication d'ustensiles en bois. L'industrie qui est la source vive de l'existence de la contrée est l'horlogerie, et c'est cette industrie qui tient à l'existence même de la population qu'il faudrait pouvoir encourager d'une façon toute particulière, par le moyen de primes, brevets d'inventions et surtout par la haute protection donnée par l'Etat à tout ce qui peut améliorer le sort de

ces industriels quand le travail ne leur manque pas afin qu'ils soient en mesure de faire face aux crises dont est menacée cette industrie et qu'elle subit du moment où quelque évolution politique vient agiter le monde. L'horlogerie faisant emploi d'une grande quantité d'esprit de vin, le droit de consommation si élevé, joint aux droits fédéraux, dont ce spiritueux est frappé, ne manquera pas de rejaillir d'une manière fâcheuse sur cette industrie et sur d'autres métiers qui en font emploi. La fabrication et le commerce des bois sont menacés d'être envahis par les Français au détriment des gens du pays.

- n) Le commerce qui existe dans la contrée, n'est autre que celui qui résulte et de l'obligation de vendre les produits de ses industries et celle de l'approvisionnement de toutes les choses nécessaires à la vie, dont une minime partie est fournie par la culture d'un sol froid et particulièrement mal situé pour être exposé aux gels. Ce commerce est stationnaire. Il subit, du reste, les phases de l'horlogerie, notre principale industrie. L'amélioration des routes pour communiquer avec la plaine serait l'une des principales causes de développement pour notre commune.

Nous devons ajouter, en dehors des points fixés par la circulaire, que sur 2410 poses de champs et prés que comprend le territoire de la commune, il est récolté des fourrages au moyen desquels l'on pourvoit à l'entretien durant l'hiver soit à l'hivernage de 650 vaches, 200 taures¹, 270 génisses (modzons) et d'une centaine de chevaux, soit en tout 1200 bêtes, ou une bête pour deux poses. C'est plus qu'à la plaine, encore aussi dans la plaine il y a près de la moitié des terres ensemencées et produisant autre chose que des fourrages. Le Chenit a cinq fromageries qui ne sont en activité qu'au printemps et en automne – tout le bétail passant l'été dans les montagnes. Ces cinq fromageries² fournissent approximativement le fromage nécessaire à la consommation de la localité, ce qui fait que, à peu près tout celui qui se fabrique sur les montagnes peut être exporté ; mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que d'entre les montagnes qui font partie du territoire de la commune du Chenit, il y en a pour l'étivage d'au moins 1300 vaches qui appartiennent à des communes ou à des particuliers étrangers à la Vallée, de telle sorte que ni le Chenit ni ses habitants ne retirent

¹ Probablement des jeunes taureaux destinés à l'abattage, et dont une partie seulement servira à la reproduction, ou pas du tout, puisque la commune du Chenit possède ou gère des taureaux « banaux », ce qu'on a déjà pu voir en d'autres lieux.

² Essayons de les retrouver : Le Brassus – L'Orient – Derrière la Côte – Le Solliat et probablement la fromagerie du Sentier qui doit encore exister alors que déjà elle est en passe de mettre la clé sous le paillason. Pour le reste de la Vallée on peut citer : fromageries des Bioux, une au Bas des Bioux l'autre à Vers Chez Grosjean, fromagerie de l'Abbaye, du Pont – un jour il y en aura deux -, des Charbonnières, du Séchey, du Lieu et de Combenoire. On dispose d'information sérieuses sur presque toutes des fromageries. Il n'y eut par contre jamais de fromagerie au Bas-du-Chenit – à moins que... - à la Fontaine aux Allemands et à la Frasse. Il y eut par contre peut-être une fromagerie d'été « Là-haut », soit à proximité du petit hameau d'estivage situé dans la région du Communal de L'Abbaye.

une obole de ces montagnes et de leur alpage qui rapportent au moins 18 000 francs par années.

Note : excellent document qui servira admirablement l'historien en quête permanente de ce genre d'informations chiffrées. Manque une analyse plus serrée sur les alpages.

s.d. 1895 probablement – **que se passe-t-il du côté des Mollards des Aubert ?** –

Monsieur le Syndic et Messieurs les membres de la municipalité du Chenit,

Je prends respectueusement la liberté tant en mon nom que celui de mon frère Ami, de vous adresser la présente réclamation, afin qu'il plaise à la municipalité du Chenit d'y faire droit. Voici le fait.

Il y a deux cent et un an que nos aïeux, Jean Pierre Aubert et Abram Aubert frère du précédent achetèrent le mas des Mollards qui existe aujourd'hui. Un peu plus tard, quand l'un des frères Aubert vint à mourir, sa moitié fut liquidée par son hoirie et vendue à une personne nommée Henri Golay. La partie adjugée était la maison d'en bas et les champs aussi d'en bas du mas des Mollards.

En 1803, à la rénovation des plans du chenit, le chemin partant du Brassus pour aller sur les Mollards fut pointillé et doit être sur les nouveaux plans.

Jamais la commune du Chenit n'a eu mis 25 centimes pour nous réparer un peu ce chemin conduisant sur les Mollards, et qu'au contraire on nous charge de nouveaux impôts et nous ne savons pas au juste où cela veut encore aller.

Nous venons vous prier d'avoir la bonté de nous réparer ce dit chemin des Mollards. Nous ne vous demandons pas de nous faire une route carrossable où l'artillerie puisse passer à grande vitesse, mais un chemin où on puisse circuler sans danger d'être estropié (écrit extropier !).

Nous espérons que vous admettez notre juste réclamation et que vous nous mettez au pair des autres localités éloignées et que ce qui est juste, c'est que tous les citoyens et bourgeois doivent être égaux devant la loi. Puisque nous partageons ou supportons les charges de l'impôt communal comme nos

concitoyens, nous devons aussi avoir les avantages dont ils jouissent. Si vous refusez notre juste réclamation, rayez-nous de la liste de ceux qui paient l'impôt communal et nous rendez l'argent des impôt payé antérieurement pour qu'on puisse faire les réparations urgentes au chemin des Mollards.

Nous ne demandons pas seulement une réponse favorable, mais une prompte exécution.

Agréez, Messieurs, de notre considération distinguée.

Théophile Aubert

Paul Aubert

Ami Aubert

Emile Aubert